

Formation Conseiller à la Sécurité

Classes 3 à 9 sauf 7

Mise en pratique

- Renouvellement -

PROGRAMME DE LA FORMATION (C2RE9)

2 jours | 14h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Toute personne titulaire du certificat de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par voies terrestres, dont la validité arrive à échéance dans les douze prochains mois
- Le stagiaire doit avoir participé à la formation APTH-BVT C3R39 (Formation de Remise à niveau Classes 3 à 9 sauf 7)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préparer les stagiaires à l'examen de conseiller à la sécurité
- Finaliser les connaissances spécifiques concernant le transport des matières de la classes 3 à 9 sauf 7
- Se mettre dans les conditions de l'examen
- Évaluer ses connaissances au travers d'un examen blanc

PÉDAGOGIE

- Pédagogie active et participative
- Alternance théorie / pratique
- Interaction entre apprenants
- Livret stagiaire
- ADR - Arrêté TMD

VALIDATION DES ACQUIS

Des exercices de recherche dans l'ADR et l'arrêté TMD permettent de valider l'acquisition de la méthodologie enseignée.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le stagiaire aura acquis une connaissance de l'ADR lui permettant de se présenter à l'examen de recyclage de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses des classes 3 à 9 sauf 7 par route.

ENCADREMENT

Formateur (CSTMD) disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION

Remise d'un certificat de *Conseiller à la Sécurité Classes 3 à 9 sauf 7*.

ACCESSIBILITÉ

APTH-BVT peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com

Formation Conseiller à la Sécurité

Classes 3 à 9 sauf 7

Mise en pratique

- *Renouvellement* -

PROGRAMME	
JOUR 1 (7h)	
ACCUEIL	Le programme, déroulement de l'examen
EXERCICES	Épreuves individuelles réalisée dans les conditions d'examen : • 2 QCM de 50 questions Correction collective.
JOUR 2 (7h)	
VÉRIFICATION DES ACQUIS	Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen : • 1 à 2 QCM de 50 questions Correction collective.
SATISFACTION	Évaluation de la formation (QCM).
SYNTHÈSE	Questions, synthèse.
FIN DE LA FORMATION	